

Lundi de Pentecôte : Oui à la solidarité pour payer la dépendance, mais pas comme ça !

La journée de solidarité

A été mise en place par le gouvernement en 2004 pour financer la dépendance en France.

En contrepartie de 7 heures travaillées mais non rémunérées, les employeurs versent une contribution à l'Etat

En 2008, la loi assouplit les modalités de fixation du jour de solidarité.

La journée de solidarité n'est plus obligatoirement fixée le lundi de Pentecôte, qui est redevenu férié. Les modalités peuvent être fixées par accord dans les entreprises, après négociation.

Schneider Electric refuse de revoir sa position et impose le lundi de Pentecôte comme jour de solidarité, sans motiver sa position (sauf dans certaines filiales)

L'absence de rémunération d'un travail, la suppression d'un jour férié et l'augmentation de la durée de travail hebdomadaire, sont inacceptables pour la **Cfdt**.

Cette loi, contraire à la liberté est contradictoire avec la volonté affichée de développer le dialogue social dans l'entreprise.

La **Cfdt** est convaincue que d'autres façons d'appliquer ce jour de solidarité sur l'ensemble du territoire doivent pouvoir se mettre en place, sans un grand bouleversement pour Schneider.

Pour faire évoluer la position de Schneider Electric, la Cfdt appelle les salariés à une journée d'action lundi 9 juin 2025, soit sous forme de grève* soit en absence rémunérée **

* 1 heure, 2 heures, 1/2 journée, 1 Journée (à votre convenance).

** CP journée de 7 heures (le complément est à récupérer) - 1 CP ou 1 RTT pour les cadres forfait jour - et à proratiser si vous êtes en temps partiel.